

## ÉQUIPE DE RÉDACTION

Suzanne Ducas, Sylvie Dupont,  
Ariane Emond, Françoise Guénette,  
Anne de Guise, Lise Moisan,  
Francine Pelletier.

## COMITÉ DE LECTURE

Nicole Campeau, Andrée Côté,  
Françoise Guénette, Anne de Guise,  
Jovette Marchessault, Francine  
Pelletier, Joyce Rock, Claudine Vivier.

## COLLABORATION

Nicole Bernier, Madeleine  
Champagne, Andrée Côté, Louise  
Desmarais, Monique Dumont,  
Catherine Éveillard, Marie-Hélène  
Falcon, Greta Hofmann-Nemiroff,  
Jocelyne Lepage, Hélène Lévesque,  
Hélène Pedneault, Pol Pelletier,  
Shirley Pettifer, Joyce Rock,  
Line Saintonge, Chantal Sauriol,  
Francine Tremblay, Claudine Vivier.

## ILLUSTRATION

Catherine Beunez, Andrée Brochu,  
Marie Cinq-Mars, Marie-Andrée Côté,  
Mimi Côté, Michèle Guérette,  
Marie-Josée Lafortune, Madeleine  
Leduc, Nicole Morisset, Sylvie Roche.

## PHOTOGRAPHIE

Marik Boudreau, Suzanne Girard,  
Anne de Guise, Camille Maheux,  
Francine Pelletier, Joyce Rock.

## COUVERTURE

Andrée Brochu

## DIRECTION ARTISTIQUE

Nicole Morisset

## CORRECTION D'ÉPREUVES

Suzanne Bergeron

## COMPOSITION

Concept Médiatexte inc.,  
834 Bloomfield, Outremont,  
(514) 272-9545

## IMPRESSION

Imprimerie Transmag inc.,  
5695 Boul. des Grandes Prairies,  
St-Léonard

## DISTRIBUTION

Les Distributeurs Associés  
du Québec (DAQ),  
3 600 Boul. du Tricentenaire,  
Pointe-aux-Trembles  
Média Services,  
185 ouest Louvain, Montréal

## PERMANENCE

Suzanne Ducas (finances), Ariane  
Emond (promotion), Françoise  
Guénette et Francine Pelletier  
(rédaçtion)

## PUBLICITÉ

Claude Krynski : (514) 843-7226

## ABONNEMENT

11\$ ordinaire (6 numéros/an),  
25\$ soutien, 50\$ mécène,  
18\$ à l'étranger, 24\$ par avion.  
Responsables : Suzanne Ducas,  
Nicole Bernier

LA VIE EN ROSE est éditée  
par les Productions des années 80,  
corporation sans but lucratif. On  
peut nous rejoindre de 9 h 30 à 5 h au  
3963, rue St-Denis, à Montréal,  
H2W 2M4, ou en téléphonant au  
(514) 843-8366.

Tout texte ou illustration soumis  
à LVR passe devant un comité de lecture.  
Date de tombée : 2 mois avant  
la prochaine parution.

Dépôt légal :  
Bibliothèques nationales du Québec  
et du Canada,  
ISSN-0228-549  
Courrier de deuxième classe : 5188

Le 28 septembre dernier, Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, déclarait :

« Nous sommes dans une époque de déresponsabilité. Il faut revenir à des valeurs traditionnelles d'entraide, de charité et de bénévolat. »<sup>1</sup> À 74 181\$ par an, le petit gars de St-Pie-de-Bagot s'en est peut-être éloigné, du bénévolat. Ce n'est pas le cas de la majorité des Québécoises. C'est pourquoi son discours nous inquiète.

Surtout que suite au remaniement ministériel de l'automne, le même Johnson risque d'hériter à son corps défendant de la politique familiale annoncée et élaborée depuis deux ans par le gouvernement péquiste. En période de crise économique, alors que l'État sabre dans les salaires de ses employés, que pouvons-nous attendre de cette politique « intégrée » ? Des mesures concrètes impliquant de nouveaux budgets pour des garderies, des logements, des modes de transport mieux adaptés aux parents ? Ou de simples énoncés de principes masquant une autre incitation aux femmes à travailler gratuitement ?

## Petite histoire d'une politique

En fait, le PQ est préoccupé depuis longtemps par la chute « dramatique » du taux de natalité québécois. En juin 1980, soucieux sans doute de se réconcilier avec les « Yvette » - 60% de son électorat féminin - le gouvernement annonçait une « mesure susceptible de favoriser les naissances ». En réalité, il ne faisait qu'étendre à toutes les femmes au foyer la prime de 240\$ par accouchement déjà accordée aux travailleuses. Cette mesure jugée ridiculement insuffisante et naïve par la population, le ministre d'État au Développement social, Denis Lazure, en fit un « geste humanitaire » et promit pour bientôt une « politique familiale élaborée dans une optique féminine, à partir des besoins de la (!) femmes. »<sup>2</sup>

Le même été, Lazure donnait donc au Conseil des affaires sociales et de la famille (du MAS) le « mandat de préparer les éléments de base d'une politique familiale ».

À l'automne 1981, il formait pour élaborer cette politique un comité interministériel d'où était cependant absent le Conseil du statut de la femme. En même temps il créait un comité consultatif composé d'environ 25 organismes, surtout familiaux, mais excluant la quasi-totalité des groupes de femmes, des groupes popu-

lares préoccupés de logement, de garderies, de transport... bref, tous ceux et celles dont les revendications, sans être vouées à la défense de la famille, visent à en améliorer grandement les conditions de vie.

À l'été 1982, le Conseil des affaires sociales et de la famille remettait son devoir au ministre. Partant d'une définition « progressiste » (en fait simplement réaliste) d'une famille non plus nucléaire mais « groupe parent(s) - enfant(s) vivant ensemble dans une certaine continuité », le Conseil constatait la dénatalité, en attribuait la cause principale à des problèmes financiers, bien sûr, mais plus profondément à la difficulté pour les femmes de retourner sur le marché du travail après une grossesse : « De simples aides financières ne suffiront pas (...) Il faut revaloriser le travail à la maison ainsi que le (?) parent chargé d'enfant(s). En somme, c'est toute l'organisation sociale et l'organisation du travail qui doivent faire l'objet d'une politique familiale. »<sup>3</sup>

Cet automne, la politique familiale était prête et nous attendions Lazure d'un jour à l'autre. Mais voilà que pour remanier on met la hache dans les ministères d'État, et que Lazure se retrouve préposé aux relations avec les citoyens. Qu'advient-il désormais de « sa » politique familiale ? Qui sera chargé de sa mise en oeuvre, ou de sa mise sur tablettes ? Nous ne le savons pas encore, fin octobre. Mais, en suivant la logique administrative gouvernementale, ce serait le MAS et Johnson. Johnson dont l'engouement subit pour le bénévolat nous inquiète.

## Quelle sorte de politique ?

En temps de crise, tout le monde doit se serrer la ceinture. Air connu. Mais si les travailleurs de l'État ou de Chrysler voient leurs salaires diminuer, toutes les femmes qui travaillent gratuitement à élever les enfants verront-elles leur tâche augmenter ? Ce serait logique. Faute d'argent, nous devrions utiliser nos ressources inépuisables : la générosité et l'amour ?

Comme nous ne jouissons pas de ces fuites d'informations gouvernementales parfois si bien orchestrées, nous devons - pour savoir - chercher des indices de leurs intentions dans le passé récent, à travers leur propre « inventaire des principales mesures et actions du Gouvernement du Québec à l'égard des familles ».

# et le trafic de cinq heures

Avant 1976 et l'arrivée au pouvoir du PQ, il y avait déjà des allocations familiales (maximum actuel : 487,60\$ par an, pour quatre enfants. Qui ferait des enfants à ce prix ?), des exemptions fiscales pour les enfants à charge (traditionnellement réclamées par les pères de famille, et par ailleurs régressives, c'est-à-dire favorisant les contribuables à revenu élevé) et, depuis 1974, le plan Bacon, première réponse gouvernementale aux pressions (émanant surtout des femmes) pour des garderies.

À ces principales mesures, le gouvernement péquiste ajoutait l'allocation de maternité (240\$ par naissance), le retrait préventif aux travailleuses, le congé de maternité avec sécurité d'emploi pour les employées des secteurs public et para-public et son programme d'accès à la propriété (aide financière aux parents d'enfants de moins de 12 ans, sous forme de subvention à l'achat d'une maison).

Bref, des mesures qui ne font qu'atténuer les injustices les plus flagrantes, toujours, semble-t-il, dans l'optique de mieux concilier maternité et travail rémunéré.

Puis, le PQ instaura l'allocation de disponibilité, un remboursement d'impôt au «parent» qui reçoit des allocations familiales (donc aux femmes d'abord, accessoirement aux veufs et aux pères célibataires) et qui reste «disponible» à domicile au lieu de faire garder les enfants. Les montants alloués sont de 300\$ pour un enfant, de 500\$ pour deux, et de 100\$ par enfant supplémentaire. Celles qui acceptent cette allocation ne peuvent plus déduire de leurs impôts leurs frais de garde.

Voilà pour les mesures qu'eux-mêmes identifient comme «familiales». Mais quand le Conseil des affaires sociales et de la famille dit que «c'est toute l'organisation sociale et l'organisation du travail qu'il faut changer», nous sommes d'accord. Prenons l'exemple du travail, justement, et voyons tout ce que le gouvernement péquiste n'a pas fait, malgré ses prétentions, pour améliorer la situation réelle des femmes/mères travailleuses salariées ?

Avec la crise, nous voyons notre situation empirer, notre salaire moyen s'écartant davantage du salaire masculin et s'accroître les tendances au travail à temps partiel et au travail au noir (dit «à domicile», donc «au foyer» ?). Or, qu'est-ce qui caractérise ces

deux formes de cheap labour ? Le fait qu'elles rendent les mères encore plus disponibles aux «besoins du foyer», donc à l'éducation – toujours gratuite – des enfants. C'est cela, concilier maternité et travail rémunéré ?

Il semble que oui pour le gouvernement, puisque loin de légiférer pour contrôler l'extension du travail précaire, c'est-à-dire à temps partiel ou au noir (et répondre ainsi aux demandes féministes et syndicales), il l'encourage plutôt, y voyant une solution partielle à la crise du chômage (d'accord en cela avec le Conseil du patronat) et, plus, un remède à la crise de la famille. C'est là que les paroles de Johnson prennent tout leur sens – inquiétant.

## Action positive et salaire au travail ménager

Car quelles seraient pour les travailleuses salariées et pour toutes les femmes les vraies façons de concilier maternité et travail ? D'abord la mise en place d'une véritable politique d'action positive, qui ferait plus qu'empêcher la discrimination à l'accès et à la promotion des femmes, qui les favoriserait nettement, leur permettant de rattrapper deux siècles d'exclusion du salaire ou de sur-exploitation comme main-d'œuvre d'appoint.

Si les hommes – du patronat, du gouvernement ou des syndicats, leurs arguments varient peu sur le fond – s'y opposent, ce n'est pas que par crainte de voir les privilèges de leur sexe menacés mais bien, plus fondamentalement, parce qu'ils nous perçoivent d'abord comme mères, notre premier rôle social restant d'entretenir la Famille – enfants, mari, ménage.

Il y aurait une dernière façon de vraiment concilier maternité et travail rémunéré, sans doute trop évidente pour que nos dirigeants y aient songé, et ce serait de payer pour le travail que nous faisons déjà, «anyway» : le travail ménager. Car le droit (?) à ce travail-là, nous l'avons depuis toujours.

Nous le voulons reconnu, donc rémunéré, non pas pour en garder le (douteux) privilège, mais pour qu'il y ait un intérêt réel à le partager. Sinon, toutes les recommandations du CSF, du CASF et d'autres consultants gouvernementaux (préconisant le partage des tâches domestiques et parentales) resteront lettre morte. Car il nous arrive d'être d'accord avec notre premier ministre René

Lévesque, quand il déclarait par exemple à Pointe-au-Pic, sortant d'un de ces classiques «lac à l'épaule» : «En ces temps de crise, les vrais ravages du chômage ne sont pas uniquement matériels et ils sous-tendent un drame humain : la perte de la dignité humaine liée à la perte de salaire.»<sup>5</sup> Oui, nous la voulons aussi, cette «dignité du salaire».

## Leur natalité, notre maternité

Action positive et salaire au travail ménager représentent nos intérêts à nous. Qui sont bien loin des intérêts gouvernementaux et des politiques «natalistes». Cette distance est si grande que le gouvernement et les démographes eux-mêmes doivent constater l'inefficacité de toutes les politiques natalistes passées. Pourquoi ces échecs ? Parce que natalité et maternité sont aux deux bouts de la même lornette. Ils pensent à eux, à leur société, nous pensons à nous et à nos enfants. Ils pensent à «l'accroissement des ressources humaines», à l'avenir nucléaire, à notre liberté hypothéquée.

Ils disent natalité, nous pensons maternité. C'est la différence entre «l'indice synthétique de fécondité de 1,8%» et le fait d'aller chercher un ou deux enfants à la garderie, dans le trafic de cinq heures.

C'est la différence entre les enfants qu'ils veulent, et ceux que nous ferons, ou ne ferons pas, quel que soit le marché de dupes qu'ils seront tentés de nous proposer.

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

**P.S. :** Et que toutes celles qui ne seront pas contentes de la politique familiale aillent se plaindre à Denis Lazure, responsable des relations avec les citoyennes.

1/ *La Presse*, 29 septembre 1982, page 1.

2/ *Le Soleil*, juillet 1980, cité par Suzanne Messier, du Conseil du statut de la femme, «Peut-on concilier politique nataliste et féminisme ?», in *Cahiers québécois de démographie*, août 1981.

3/ «*La Famille, demain*», rapport du Conseil des affaires sociales et de la famille, Éditeur officiel du Québec, 2e trimestre 1982.

4/ Le ministère des Communications lui-même vient d'amorcer pour ses employées de bureau un programme de travail informatisé à la maison. Voir dossier de LVR de septembre 82.

5/ Entendu au télé-journal de Radio-Canada, le 18 septembre 1982.